

Date 16/03/1992



Spécial

COMMISSION

TOUS LES LIEUX D AFFECTATION

CORRIGENDUM

Informations administratives - 21.02.1992

**PROGRAMME DES CONCOURS GENERAUX DES COMMUNAUTES EUROPEENNES
PUBLIES OU PREVUS**

PAGES 3 et 4 - COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

* La partie "CONDITIONS PARTICULIERES" des concours interprètes adjoints est modifiée comme suit :

- . Diplôme universitaire cycle long
- . Une formation d'interprète de conférence ou une expérience attestée en cette qualité
- . Connaissance approfondie de 3 langues "

PAGES 4 et 5 - COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

* A ajouter dans le programme :

" 2EME TRIMESTRE 1992 - INTERPRETES ET INTERPRETES ADJOINTS DES LANGUES ALLEMANDE ET FRANÇAISE "

" 2EME SEMESTRE 1992 - INTERPRETES ET INTERPRETES ADJOINTS DES LANGUES DANOISE ET PORTUGAISE "